REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple -- Un But -- Une Foi



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DE L'ANALYSE DE LA PREVISION ET DES STATISTIQUES (DAPS)



Sommaire

Acronymes ou sigles utilisés Introduction

- I. Mission du secteur
- II. Diagnostic du secteur selon le genre
 - II.1. Les femmes et les organisations professionnelles agricoles
 - II.2. Les femmes et les structures institutionnelles de pouvoir au niveau rural
 - II.3. Les femmes et les structures socioculturelles de pouvoir au niveau rural
- III. Facteurs limitants pour les femmes
 - III.1. Facteur principal
 - III.2. Facteurs secondaires
- IV. Résultats du secteur en matière de genre : projets et programmes
 - IV.1. SODEFITEX
 - IV.2. SAED
 - IV.3. PROMER II
 - IV.4. PRODAM
 - IV.5. PADERCA
 - V. Analyse genre du budget
 - V.1. Bases de données
 - V.2. Les engagements OMD
 - V.3. Implication des femmes : contrepartie des bénéficiaires
 - VI. Conclusion et recommandation
 - VII. Perspectives
- Liste des tableaux

Annexes

Equipe de Rédaction :

Ce rapport a été élaboré par l'équipe d'experts de la DAPS composée de :

Mlle Sokhna Mbaye DIOP, Point Focal Genre;

- M. Harouna NIANG, Ingénieur Agronome;
- M. Alassasane SECK, Econométre Staticien;
- M. Fara DIONE, Ingénieur des Travaux Agricoles.

INTRODUCTION

L'agriculture constitue la principale activité économique en zone rurale. Elle contribue de façon croissante à la formation du produit intérieur brut (17% du PIB) et occupe une large part de la population active (70%). Aussi, face à l'accroissement démographique et à l'urbanisation croissante, l'augmentation de la production agricole et la transformation de celle-ci deviennent une condition nécessaire pour assurer la souveraineté alimentaire et une croissance accélérée.

Aujourd'hui, le développement économique et social ne peut être atteint que si les conditions de vie et la situation sociale différenciée de la femme ne sont pas prises en compte du fait de ses multiples rôles au niveau de la production et de la reproduction.

Conscient de cela, le Gouvernement du Sénégal a signé et ratifié des engagements continentaux et internationaux pour la promotion des droits des femmes, qui constitue un cadre juridique international de protection des droits de l'homme en général, de l'enfant ou de la famille. Il s'agit notamment, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, premier instrument de référence en matière de droits des femmes adoptée en 1979 par la Communauté Internationale et ratifiée par notre pays en 1985, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ratifié par le Sénégal en 2002, Le Protocole additionnel à la Charte des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme ratifié le 1 décembre 2004. Le respect de ces engagements implique la mise en place de politiques tenant en compte des disparités de genre. Egalement, en matière de développement durable, différents documents de référence pour le Gouvernement en matière de prise en compte des besoins et intérêts différenciés des femmes et des hommes.

D'ailleurs, le Premier Ministre à travers sa Déclaration de politique générale et le Président de la République, à l'occasion de son message du nouvel an adressé à la nation, ont réitéré leur engagement à « construire, avec tous les acteurs, une société où la justice sociale, la solidarité, l'égalité, l'équité et le respect des droits de tous ses citoyens seront des valeurs authentiques et profondes partagées par toutes et tous ».

Fort de ces engagements, le Ministère de l'Agriculture cherche à concrétiser cette vision en articulant la politique agricole à la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de genre (SNEEG)

Ainsi, une définition des priorités et d'allocation des ressources pertinentes qui répondent aux besoins de toutes les sections de la population, en prenant en compte de façon explicite des la position désavantagé des femmes est d'actualité.

La budgétisation sensible au genre tient compte des différences et écarts entre hommes et femmes ainsi que les rapports sociaux entre eux dans l'élaboration des budgets. Elle se donne les moyens de mesurer les résultats et impacts sur les hommes et les femmes de ces affectations des ressources et d'en tenir compte dans les choix budgétaires futurs.

A cet égard, les initiatives de BSG peuvent grandement contribuer aux objectifs d'équité et d'égalité, de respect effectif des droits des femmes, d'efficacité, de performance ; de responsabilité, de transparence, en somme de bonne gouvernance.

La lettre circulaire de 2007 du Ministère de l'Economie et des Finances demande aux ministères techniques d'améliorer la prise en compte du genre dans la préparation et l'exécution du budget.

Le Sénégal a amorcé un vaste chantier de reformes budgétaires en vue de mieux aligner les budgets et programmes sur les politiques et finalités de développement et dans le respect des engagements internationaux (articulation entre PDDAA, LOASP, DRSP et OMD).

La Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastoral, qui stipule bien dans son article 54 « l'Etat assure la parité des droits des femmes et des hommes en milieu rural, en particulier dans l'exploitation agricole. En outre, des facilités d'accès au foncier et au crédit sont accordées

aux femmes », est notre vision.

Ce programme piloté par l'UNIFEM, appuie le ministère de l'agriculture depuis 2007 pour l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration des politiques, programmes et CDSMT. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration du rapport du genre du secteur agricole qui constituera la situation de référence.

I. MISSION DU SECTEUR:

La mission du Ministère de l'Agriculture est de « Promouvoir un environnement rural attractif et une agriculture durable, contribuant significativement à la croissance accélérée pour la réduction de la pauvreté en milieu rural ».

De manière spécifique:

Il met en place les politiques assurant le développement agricole du Sénégal. Il favorise l'augmentation des productions et l'amélioration de leur qualité. Il fait en sorte que le Sénégal atteigne l'autosuffisance alimentaire. Il encourage l'exportation des produits agricoles.

Il est chargé de la formation et de l'encadrement des agriculteurs. Il soutient et met en place une politique de filières agricoles. Il organise le développement du monde rural, notamment à travers la réalisation de projets adaptés aux besoins des populations.

Il est responsable du génie rural. Il a également la responsabilité de la politique de

recherche appliquée en matière d'agronomie.

Il est responsable au premier chef de l'application de la loi d'orientation agro-sylvopastorale et des performances du secteur de l'agriculture dans l'économie nationale.

Il s'assure de la croissance du niveau de vie des agriculteurs.

Il représente l'Etat au sein des organisations sous-régionales et panafricaines dans ses domaines de compétence.

Il veille particulièrement à la mise en cohérence des instruments et mécanismes pour assurer un développement durable, participatif et intégré, adapté aux exigences et performances attendues de la grappe agro-alimentaire de la Stratégie de Croissance Accélérée.

II. DIAGNOSTIQUE DU SECTEUR SELON LE GENRE :

Les femmes jouent un rôle important dans l'économie sénégalaise comme en témoignent ces quelques données de base, (i) 52% de la population ; (ii) 60% d'entre-elles vivent et travaillent dans les zones rurales où elles constituent 68% de la force de travail (Plan National d'Action de la Femme Sénégalaise (MFEF, 1997) et 14% des ménages ruraux sont dirigés par des femmes (Enquête sur les Priorités (1998)). Elles assurent prés de 70% de la production vivrière (Plan National de la Femme) et sont également responsables de la chaîne alimentaire depuis la production jusqu'à la consommation, en passant par la transformation.

Selon le recensement agricole datant de 1998, la superficie moyenne par culture est de 0,84 hectare pour les hommes (0,48 pour les femmes). Les hommes exploitent 80% des ces parcelles dans l'ensemble, avec cependant des proportions pour les femmes dépassant 60% pour certaines cultures, notamment le riz, le bissap et le gombo. 44% de l'ensemble de ces parcelles et 67% de celles des femmes ne sont pas préparées avant semis. Seulement 12% des parcelles des hommes et 2% de celles des femmes utilisent des semences certifiées. Le taux des parcelles cultivées utilisant la fumure organique est respectivement de 16% pour les hommes et 3% pour les femmes.

Les femmes participent aux activités agricoles mais plus particulièrement aux travaux de riziculture pluviale (casamance et fatick). Elles sont impliquées aussi bien dans les cultures de céréales que de rente. Elles interviennent également dans la production et la commercialisation des légumes et des fruits. Elles s'adonnent à l'élevage de petits ruminants et de volaille, mais peuvent être propriétaires de gros bétail.

En moyenne au Sénégal, seuls environ 6% des chefs de ménages ruraux agricoles sont des femmes. Les exploitations dirigées par des femmes sont en moyenne plus petites : environ 70 % des exploitations féminines font moins de 2 ha alors que les exploitations des hommes font entre 2 et 10 ha pour plus de la moitié d'entre elles (56% environ).

Plus de 90 % des exploitations agricoles sont détenues par des hommes (9 % appartiennent à des femmes) tandis que les femmes détiennent un peu plus de 13 % des superficies cultivées. En plus du travail agricole sur leurs propres parcelles, les femmes participent au travail dans les champs familiaux. Elles assurent également pour la plupart, l'ensemble du travail productif (de collecte et de distribution d'eau, de bois de chauffe, et de transformation agroalimentaire) ainsi que du travail domestique (préparation des repas et entretien du ménage), nécessaire à l'entretien de la force physique de travail humain, essentielle dans des systèmes agricoles encore très peu mécanisés. Selon l'ESAM II 52,4% des garçons et 47,1% des filles travaillent en milieu rural contre respectivement 11,2% et 5,7% en milieu urbain.

Par ailleurs, l'accès aux services sociaux de base est très faible, induisant un déficit du capital humain défavorable à la productivité agricole. Le taux brut de scolarisation, tout en étant en constante progression, est encore faible (selon le DSRP II, il est de 70% en zones rurales contre 95% en milieu urbain). Les ménages agricoles représentant 87,88% des ménages ruraux (Recensement agricole 1998) sont dirigés par des analphabètes : 71% des chefs de ménage hommes et 98% des chefs de ménage femmes. L'accès aux services de santé est également très faible, « pratiquement le 1/3 de la population rurale (32,9%) est situé à plus de 5km d'un service de santé avec des conditions de transport souvent difficiles ». En outre, la malnutrition est particulièrement prévalente en zone rurale, avec un niveau d'insuffisance pondérale de 2 fois plus élevé qu'en milieu urbain (respectivement 22 et 10%). En dépit d'une progression de 56% en 2000 à 64% en 2004, l'accès à l'eau potable reste insuffisant avec des consommations spécifiques très faibles « seulement 35% des ménages ruraux utilisent les bornes fontaines et consomment à peine 201 par jour par personne »1. Ces différentes indications traduisent très clairement des carences réelles dans la desserte du milieu rural en services sociaux de base. Il s'y ajoute un déficit en matière de services énergétiques modernes. Les populations rurales sont donc vulnérables à différents chocs conjugués : (i) sanitaires, (ii) économiques, (iii) climatiques. Au total, elles vivent une situation de précarité effective, aggravée par une dégradation progressive et acerbe des ressources naturelles, induisant plus de peine et de temps dans leur mobilisation à des fins de consommation et de production agricole.

Avec l'immigration, on assiste de plus en plus à une féminisation de plus en plus marquée de

Les femmes constituent plus des deux tiers de la force de travail en zone rurale. Elles participent pour 81% aux travaux agricoles et font la plus grande partie des travaux d'après récoltes comme l'entreposage, la conservation et le traitement des céréales, leur commercialisation, ainsi que leur transformation dans des petites entreprises ou manuellement.

II.1. Les femmes et les organisations professionnelles agricoles :

La prise en compte du genre est devenue au cours des années une forte préoccupation des organisations de producteurs. Elle s'est traduite par des initiatives propres de regroupement pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations. Celles-ci ont donné naissance à des organisations de femmes de dimension nationale, telle que :

La Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF) qui

regroupent l'essentiel des GPF; ✓ L'Union Nationale des femmes Coopératives du Sénégal (UNFCS): Elle est composée des femmes de l'UNCAS qui est une des anciennes organisations de

✓ la mise en place, au niveau du CNCR, du collège des femmes pour conduire la réflexion stratégique sur les préoccupations spécifiques aux femmes membres des

organisations du CNCR;

Le Réseau des Femmes du monde rural.

C'est fédération sont très dynamiques, cibles de plusieurs interventions en direction des femmes. Elles bénéficient de l'appui de réseau partenaires et développent des initiatives dans la prise en compte des difficultés spécifiques aux femmes dans la conduite des activités liées à l'agriculture. Elles disposent des sièges fonctionnels et d'un personnel d'appui technique. Les responsables notamment celles de la FNGPF et du DINFEL sont souvent sollicitées sur le plan national et international.

Parallèlement aux initiatives propres aux OP, l'ASPRODEB met en œuvre des projets

financés en leur faveur par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires.

En qualité d'agence d'exécution l'ASPRODEB travaille sur la base des documents contractuels qui le lient au gouvernement et aux bailleurs des projets. Pour l'essentiel, la prise en compte des groupes vulnérables est aujourd'hui réelle au niveau des différents projets et se traduit par :

✓ Le suivi systématique des indicateurs liés aux genres dans les services fournis par les

✓ La sensibilisation des producteurs pour une représentation des jeunes et des femmes dans les instances de décision des OP notamment au niveau des Cadre Locaux de Concertation mis en place au niveau des CR dans le cadre du PSAOP.

Ce travail commence à prospérer. Ainsi, sur les CLCOP crées en 2008, 15.9% sont des

femmes. Ce taux est globalement de 10.6.

✓ La réservation d'un quota dans les actions de renforcement de capacités (25 à 30 pour

cent) dans le cadre du PSAOP II

- ✓ Le ciblage des groupes vulnérables comme critères de sélection des projets financés dans le cadre des programmes. Par exemple, dans le cadre du choix des projets soumis par les OP il est dit dans le manuel de gestion que « Lorsque deux ou plusieurs projets ont la même note, le classement desdits projets se fait en tenant compte des critères de priorisation suivants :
 - le nombre de bénéficiaires du projet ;

- le ciblage des femmes ;
- le soutien à des activités économiques.

Des pistes d'améliorations sont en études avec :

- ✓ La conduite d'étude spécifique pour comprendre les modalités de l'inclusion des plus pauvres dans les organisations de producteurs et leur prise en compte dans les services fournis
- ✓ La mise en œuvre d'activités spécifiques pour renforcer la prise en compte et l'implication des groupes vulnérables dans la mise en œuvre du projet du Fonds Italie CILS pour la réduction de la pauvreté.

Les groupements féminins sont très importants à l'échelle de pays. Ils constituent le type de groupements de producteurs les plus répandus au Sénégal mais ne se retrouvent finalement proportionnellement que peu présentés au niveau national comme lobby de négociation. En effet, au niveau national presque deux villages sur trois (59,3%) abritent des groupements de promotion féminine alors que seulement environ un village sur trois abritent d'autre types d'organisations paysannes (36,1% pour les sections villageoise de coopérative, 29,6% pour les associations villageoises de développement, 23,6% pour les GIE de production, 19 % pour les autres groupements de producteurs, ...)

Les groupements féminins donnent aux femmes des capacités de négocier collectivement et d'obtenir des terres, ils sont dans bien des cas la seule possibilité pour les femmes d'accéder aux ressources foncières. « Là également les groupements ont parfois des difficultés pour obtenir auprès des Présidents de Conseils Ruraux, des terrains de qualité et suffisamment vastes pour que les productions soient rentables. Dans la vallée du fleuve Sénégal, les groupements villageois de 600 femmes se voient affecter des périmètres dont la superficie varie entre 2 et 5 hectares, pendant que les chefs d'exploitation reçoivent en moyenne 0,5 ha chacun (Fatou Sow, 1995). »

II.2. <u>Les femmes et les structures institutionnelles de pouvoir au niveau rural :</u>

« Sur 320 Conseils ruraux dans lesquels siègent 9.600 Conseillers (soit 30 conseillers par Conseil), on compte moins de 90 conseillères, soit 9,09%. Deux Conseils ruraux sont présidés par des femmes. "Le Conseil rural est une institution totalement dominée par les hommes. Les femmes sont particulièrement marginalisées dans les discussions tournant autour des processus d'appropriation des terres, des règlements des conflits fonciers et de la problématique de la décentralisation" ».

II.3. <u>Les femmes et les structures socioculturelles de pouvoir au niveau rural :</u>

« La société sénégalaise est caractérisée par une hiérarchisation très poussée entre les hommes et les femmes, jeunes et vieux, castes supérieures et inférieures. Dans tous les groupes ethniques, les femmes ont un statut social inférieur et dépendant. C'est par le mariage et la procréation qu'elles peuvent accéder à un statut social plus valorisé. » « Ainsi, bien que les femmes sénégalaises jouent un rôle capital de plus en plus reconnu dans tous les domaines de la vie économique et social, elles demeurent encore dans leur majorité, défavorisées dans l'accès non

seulement aux instances de pouvoir et dans les processus de prise de décision économique et politique, mais aussi aux instruments de développement économique et social. Plusieurs lois ont été prises en leur faveur mais leur application se heurte à de fortes résistances, aggravées par l'analphabétisme qui frappe 78% des Sénégalaises et la méconnaissance de leurs droits. »

III. FACTEURS LIMITANTS POUR LES FEMMES:

III.1. Facteur principal:

Depuis 1964, la Loi no. 64-46 dite du Domaine National promulguée le 17 Juin 1964 organise le foncier. Les terres du domaine national couvrent environ les 95% de la superficie du pays, mais elles ne constituent pas une entité homogène. » Il n'existe pas de dispositions spécifiques pour les femmes. » « De manière générale, les textes juridiques du Sénégal reconnaissent les mêmes droits aux hommes et aux femmes. La loi sur le domaine national ou celle portant sur les collectivités locales, n'introduisent pas de discrimination entre les sexes. Cependant, l'accès au foncier est toujours un problème crucial dans la vie des femmes rurales. »

Les terres attribuées aux femmes par les familles ou les communautés rurales sont généralement de piètre qualité, de surfaces petites, et souvent éloignées des villages. Il faut noter que sur ces lopins de terres, elles font pousser des cultures vivrières nécessaires pour l'alimentation de la famille et n'ont pas souvent le droit, ni le temps et les moyens nécessaires d'y pratiquer des cultures commerciales, ce qui limite sérieusement encore leurs revenus. Les besoins des femmes en terres cultivables restent importants alors que les surfaces disponibles s'amenuisent du fait de la désertification, l'érosion des sols, la non mise des terres en jachère, la transformation de l'agriculture, le déficit pluviométrique et la poussée démographique. « En cas de menace contre la sécurité d'occupation, les femmes figurent parmi les premiers groupes à être expropriés. »

Tout individu vivant dans une communauté rurale peut, indépendamment de son sexe, se faire attribuer une terre vacante. Mais, les femmes n'en reçoivent en général pas du Conseil rural, " le plus souvent les femmes ne s'adressant pas à cette instance en leur nom personnel de crainte que cela soit perçu comme une offense à l'honneur familial et surtout à celle du conjoint. « En somme il ressort que les femmes rurales ont un contrôle très limité aux terres de culture. Or, l'absence de droits et de sécurité concernant la terre pour les femmes, est un des obstacles les plus sérieux à l'accroissement de la production vivrière et des revenus des femmes rurales. »

Les aléas climatiques, le faible niveau de fertilité des sols, la mauvaise qualité des semences, les outils de production agricole peu modernes, le niveau technique insuffisant des producteurs, le faible niveau d'utilisation des engrais, la non disponibilité d'infrastructure de stockage, d'équipement post récolte et équipement agricole, Difficile d'accès au crédit pour les femmes (Faible offre de services d'appui tant au niveau financier que non-financier efficaces et pertinents pour les MPE), faible présence dans les instances de décision (Faible représentation des organisations professionnelles en milieu rural et très faible représentation des MPE dans ces organisations professionnelles), faible niveau d'organisation des femmes, les difficultés enregistrées dans la commercialisation (Accès restreint à l'information commerciale, technique (analphabétisme élevé, non disponibilité des informations notamment en milieu rural) et à la formation (offre faible ou non adaptée notamment en milieu rural) et Difficulté d'accès aux marchés rémunérateurs (par manque d'information sur la demande, par

déficience en matière d'infrastructures, routes)) des produits agricoles constituent les principales contraintes du secteur.

III.2. Facteurs secondaires:

Au-delà de ces problèmes communs, le développement d'activités économiques par les femmes doit également faire face à des contraintes spécifiques telles que :

✓ Barrières socioculturelles et/ou religieuses (coutume et/ou valeurs morales) affectant la reconnaissance des capacités d'entreprendre des femmes et les possibilités de développement de leurs activités économiques;

Barrières sociales et domestiques notamment une fréquentation scolaire plus faible entraînant un faible niveau de formation de base et professionnelle et un taux d'analphabétisme plus élevé; une charge de travail importante et une mobilité réduite;

✓ Barrières juridiques notamment du fait de l'accès limité aux ressources foncières, au crédit, aux équipements et aux nouvelles technologies;

✓ Barrières institutionnelles se traduisant par une faible représentativité des femmes dans les instances de décisions, dans les collectivités locales, dans les organisations Professionnelles et par un faible accès aux réseaux d'informations et d'échanges

IV. RESULTAS DU SECTEUR EN MATIERE DE GENRE: Sociétés de Développement Rural, Projets et Programmes

Les résultats su secteur en matière de genre peut s'analyser à partir des résultats des Sociétés de Développement Rural, des Projets et Programmes.

IV.1. SODEFITEX:

Dans le cadre du service public la SODEFITEX a alphabétisé 58 935 de 1983 à nos jours dont 14 626 femmes soit 25% du total. En dehors du service public, la SODEFITEX pilote quelques projets à savoir :

- ✓ Le Projet de Promotion des Femmes et des Jeunes (PPFJ) a été déroulé par la SODEFITEX/BAMTAARE en 2000. Il a eu pour objet d'alphabétiser les jeunes et les femmes en langue nationale et de les appuyer dans la mise en œuvre d'une activité génératrice de revenus. Dans ce cadre des activités d'aviculture ont été développés au bénéfice des femmes
- ✓ Appui au développement de la culture du Bissap: Mis en œuvre en 2006/2008 en partenariat avec l'USAID (programme SAGIC: Support for Accelerated Growth and Increased Competitivity) a permis de jeter les bases du développement de la filière Bissap en zone cotonnière. La spécificité de cette filière c'est que les femmes forment la majorité des acteurs. Ainsi dans les formations elles sont présentes de 70% à 80% tout comme dans les différentes instances de la FEBI (Fédération des Producteurs de Bissap) qui a été mise en place à l'occasion.

✓ PILSA (2006): Le Projet d'appui à la Promotion des Initiatives Locales de Sécurité Alimentaire (PILSA) financé par la coopération autrichienne à partir de 2006. Dans ce projet développé en réseau avec d'autres partenaires (Forum pour un Développement Durable Endogène (FODDE), Enfance & paix, 7A Maa Rewee), la SODEFIITEX/BAMTAARE est en charge de l'activité production animales. En tant que tel, elle est en train d'appuyer la mise en place de conditions favorables à l'augmentation de la production laitière pour contribuer à la sécurité alimentaire.

Dans le cadre de projet le genre occupe une place particulière comme en atteste les différentes dispositions prises dans ce sens :

- L'égalité homme-femme est définie comme "objectif principal" et les intérêts stratégiques des femmes pris en compte au même titre que les besoins pratiques

Pour l'élaboration du dossier de projet, il y a eu des consultations qui tiennent compte

de l'aspect égalité homme-femme

- Des activités spécifiques et une partie (20%) des ressources affectées exclusivement aux femmes,

- Des activités de renforcement de capacité destinées exclusivement aux femmes

- Certaines activités sont accompagnées de mesures destinées à contourner les obstacles à la participation des femmes

Des indicateurs en matière d'égalité homme-femme ont été développés dans le cadre du suivi-évaluation par rapport à l'impact des activités du projet.

IV.2. SAED:

Afin d'établir un équilibre entre les différents acteurs dont elle est chargée d'appuyer le développement socioéconomique, la SAED élabore des stratégies destinées à l'amélioration des activités des populations les plus défavorisées et parmi lesquelles les femmes sont les plus représentatives. C'est dans cette perspective qu'elle a entrepris :

✓ une réorganisation du Dispositif d'appui aux femmes ;

✓ une meilleure organisation des GPF avec leur formalisation et leur structuration ;

- ✓ une intégration d'un volet accompagnement dans certains projets comme celui financé par la BADEA consistant à faire acquérir aux femmes, parallèlement aux objectifs globaux d'un partenariat, du matériel de diversification des activités et d'allégement des travaux ;
- ✓ une création d'un environnement institutionnel et socio-économique incitatif pour tout acteur économique à ressources limitées;

✓ un programme GIPD (Champ Ecole Production);

✓ un encadrement de Groupements d'Epargne et de Crédit (GEC);

✓ une formation des femmes aux techniques de transformation du riz local ;

✓ une intégration des femmes dans les filières porteuses comme la riziculture et la culture de la tomate ;

✓ une budgétisation du programme genre intégrée le cadre du développement de l'entreprenariat privé dans sa lettre de mission n°9 la BSG.

Les femmes détiennent 591,13 ha au niveau de la délégation de Matam, 192,89 ha délégation de Podor. La SAED encadre 151 GPF à Dagana, 102 GPF à Podor, 58 GPF à Matam et 34 GPF à Bakel. Pour les questions genres, la SAED a élaboré un Plan d'action.

IV.3. Projet de Promotion de l'Entreprenariat Rural, phase II:

Le PROMER intervient dans quatre regions (Kaolack, Fatick, Thies et Kaffrine) et cible :

Les ruraux porteurs d'initiatives économiques en production de biens ou services ;

Les petites et micro-entreprises rurales en activité;

- Les entreprises moyennes installées en milieu périurbain et ayant une très forte influence sur le milieu rural;
- Interlocuteurs privilégiés : Groupes vulnérables :
 - O Les femmes et associations de femmes rurales;
 - o Les jeunes ruraux déscolarisés, sous-employés ou au chômage.

Les femmes ont toujours joué un rôle prépondérant dans tous les stades de la production en milieu rural particulièrement dans les productions vivrières, les cultures de case, et dans l'agriculture urbaine et péri urbaine (micro jardin) malgré les contraintes d'accès aux ressources et services de base (terre, crédit, intrants, formation)

Le PROMER Phase 2 va développer des stratégies visant explicitement à réduire les inégalités liées au sexe. La promotion de l'entreprenariat féminin s'est souvent avérée un levier important, car le développement de leurs activités économiques ouvre également des opportunités de reconnaissance sociale, d'insertion professionnelle et politique dans la société, et de renforcement de leur participation active dans la vie économique et sociale. Pour cela, des mesures vont être envisagées pouvant permettre aux femmes d'accéder aux instances de décision et de concertation, et donc aux espaces susceptibles d'influencer les politiques locales et nationales.

Le PROMER phase 2 contribuera au redressement des inégalités homme-femme dans le secteur des MPE rurales et proposera des approches innovantes à cet égard. A cet effet, le projet sera doté dès son démarrage d'une stratégie genre, comprenant des objectifs précis en matière de genre. A travers toutes les activités du projet, les spécificités propres aux femmes devront être identifiées et des solutions proposées pour valoriser leurs atouts et lever les contraintes freinant leur participation au secteur des MPE rurales. Ainsi le choix des filières et zones de développement prendra en compte le potentiel d'insertion des femmes lié à des savoir-faire spécifiques ou à de faibles barrières à l'entrée. Par ailleurs, le projet favorisera la participation des femmes au sein des organisations professionnelles et dans les divers espaces de concertation qui seront mis en place ou appuyés par le projet.

o En appui à cette approche, le projet appuiera le renforcement des compétences des acteurs clés en matière d'approche genre appliquée au secteur des MPE rurales, à commencer par le personnel de l'Unité de gestion du projet, mais aussi dans les collectivités locales, les organisations professionnelles, les IMF. Le système de suiviévaluation comprendra des indicateurs permettant de renseigner l'avancement des objectifs en matière de genre et de prendre les mesures correctives nécessaires.

o Femmes et jeunes. Une large part des promoteurs de MPE rurales bénéficiant directement du projet sera constituée de femmes et de jeunes ruraux. Les femmes et les jeunes seront encouragés et appuyés pour renforcer leur autonomie financière, leur pouvoir de représentation au sein des instances de décision familiales, communautaires et publiques. L'accès facilité des femmes et des jeunes au crédit des IMF permettra d'appuyer leurs initiatives et de développer leurs activités économiques, améliorant ainsi leurs revenus ainsi que leur reconnaissance sociale dans la communauté.

IV.4. Projet de Developpement Agricole de Matam:

Le projet intervient dans la région de Matam. Sa stratégie genre développée repose sur trois axes d'intervention majeure :

- ✓ La participation effective des femmes et jeunes au processus locaux de prises de décision;
- ✓ Le developpement de leur capital social;

✓ Le renforcement de leur pouvoir économique.
 La dynamique de promotion du genre est effective dans toutes les interventions du projet.

Les groupements de femmes de jeunes femmes sont aujourd'hui aux avants postes de leurs interventions et constituent l'un de leurs centres d'intérêt principaux. 80 % des organisations rurales (187 groupements) appuyés par le projet sont des groupes de femmes et de jeunes. 6 groupements sont appuyés par l'octroi de périmetres maraichers goute à goute de 23 ha.

Concernant les aménagements hydroagricoles, les femmes chefs de ménage ont été attributaires de parcelles au meme titre que les hommes. Les femmes chefs de ménage ont pu bénéficier d'une proportion de 15 % des parcelles aménagés. Des périmetres maraichers de 18 à 5 ha ont été aménagés au profit des groupements de femmes.

Grace à l'appui du projet, la zone à été desclavée permettant aux femmes et jeunes de mener des activités et les groupements de femmes et de jeunes ont pu contracter aujourd'hui des crésdits de campagnes à travers les CAPEC.

Toutes les données du projet sont maintenant désagrégées par sexe, villages et communanuté rurale et zone. Cette répartition permet d'avoir une meilleure lisibilité dans la distribution des ressources et peut renseigner sur le suivi des ecarts genre.

Dans le cadre de l'intégration de la dimension genre dans le processus de developpent et de planification, le projet a installé vingt observatoires genres dans la région, doté chacun d'un comité directeur ou toutes les catégories sociales sont représentées, et d'un bureau composé d'un coordonnateur, d'un secretaire, d'un chargé de communication et d'un trésorier. Les membres de ces bureaux ont recu une formation en genre et plaidoyer et doivent élaborer des programmes de mobilisation sur le genre dans leur localité avant la fin de l'année 2008. a cet effet une semaine régionale genre, avec des journées phares de sensibilisation dans chaque département, est prévue en fin novembre et debut decembre 2008.

Tous les membres des bureaux des observatoires genres ont pu bénéficier d'une formation recyclage sur genre et développement. Une formation sur le suivi des écarts genres s'est également déroulée qu profit de trois communautés rurales test.

IV.5. <u>PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL EN</u> CASAMANCE:

Le PADERCA s'inscrit dans le cadre du Programme de relance des activités économiques et sociales en Casamance, mis en place par le Gouvernement et soutenu par la communauté des bailleurs de fonds, qui entend appuyer, par des actions fortes sur le terrain, le processus de retour à la paix dans la région. D'une durée de cinq ans, il concerne de manière spécifique l'appui au développement rural, en axant ses interventions sur la préservation et la

valorisation du capital productif « eaux, sols et forêts », aujourd'hui gravement menacé. Il permettra, selon une démarche de planification participative, la mise en valeur des terres agricoles, un renforcement des capacités des organisations paysannes **notamment féminines** (au moins 30%, cf. cadre logique), ainsi qu'une meilleure professionnalisation des filières de production, et apportera aussi un appui particulier dans le domaine des infrastructures sociales. Les principales composantes du projet sont : (A) Conservation et valorisation des ressources naturelles, (B) Développement local et renforcement des capacités, et (C) Gestion

du projet.

Les principales activités prévues dans le cadre du PADERCA sont les suivantes: (i) la protection et l'aménagement d'environ 35 vallées rizicoles menacées par le sel (13.500 ha), (ii) l'intensification agro-pastorale par une meilleure maîtrise des eaux de surfaces, touchant environ 1.000 ha (bas-fonds, mares, jardins maraîchers, vergers, etc), (iii) la protection et la conservation du milieu naturel (500 ha de forêts, 1.000 ha de mangrove, 200 km de pare feux, 800 ha de terres traitées par les techniques anti-érosives), (iv) l'appui organisationnel et l'accompagnement de plus de 500 comités villageois et groupements d'exploitants, (v) des actions d'appui-conseil et de vulgarisation en direction de plus de 14.000 exploitations, (vi) un appui à la structuration et l'organisation des différentes filières de production, et (vii) la construction/réhabilitation et l'équipement de 180 salles de classe et 16 postes de santé. Il concourt ainsi à compléter les actions inscrites dans la composante IV du PRAESC « Appui au développement local » (voir Tableau 5 en annexe).

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. L'objectif spécifique est l'augmentation de la production agricole sur une base durable.

Le PADERCA est également sous-tendu par une approche de « réponse à la demande », exprimée par les groupements à la base et leurs instances de concertation, le village et la CR, et mettant au centre de son action les producteurs et productrices.

En terme d'approche et d'interventions, le projet tire profit des expériences passées et en cours, et impulse un processus global d'aménagement à l'échelle des bassins versants, basé sur le principe de la gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE). Cette approche associe étroitement les communautés concernées et intègre fortement tous les aspects socio économiques liés à la conservation et la gestion durable des ressources naturelles.

En Casamance les femmes très présentes dans la riziculture jouent un rôle très important dans la gestion des eaux.

En moyenne et basse Casamance, la population est composée d'environ 52% de femmes et leur contribution à l'activité économique est estimée à plus de 45%. Pourtant, en dépit de leur poids démographique, de leur potentiel productif, mais surtout du rôle prépondérant qu'elles ont joué pour assurer la survie des familles dans le contexte de deux décennies de crise, une part très négligeable leur est réservée dans l'allocation des ressources.

La structure par sexe des actifs occupés montre que dans cette région, 81% des femmes travaillent dans l'agriculture. Elles sont souvent responsables de toute la chaîne alimentaire et 70% assurent la production vivrière en intervenant dans les cultures pluviales, et majoritairement dans la riziculture et le maraîchage. Elles s'adonnent parfois à l'élevage des petits ruminants et de la volaille, et sont aussi spécialisées dans la transformation et la vente des produits de la mer.

Pourtant, elles ont peu accès aux services de vulgarisation, de formation et de recherche. Elles sont surtout très discriminées quant à l'accès au foncier. Aujourd'hui, la question foncière en Casamance qui constitue une problématique centrale, porteuse d'importants enjeux à la fois politiques, économiques, socioculturels et environnementaux, est au cœur du dispositif de

consolidation d'une paix et d'un développement durables.

La crise a eu un impact négatif considérable sur la disponibilité de terres cultivables. Dans cette situation de rareté des ressources, ce sont les femmes, porteuses de la riziculture et donc de la survie des familles, qui ont été les plus affectées. Ceci a eu une répercussion notable dans la sécurité alimentaire des populations. Dans le contexte actuel d'une crise alimentaire qui se précise de plus en plus, il est urgent de revoir les mécanismes d'allocations des ressources publiques dans le cadre des programmes d'accroissement de la production agricole.

La place des femmes rurales dans le secteur productif local est telle, qu'il serait incohérent de les laisser en marge d'un processus d'augmentation de la production agricole sur une base durable. L'apport de la femme rurale en Casamance est une variable essentielle, sur laquelle il faut nécessairement agir pour avoir un impact positif sur la réduction de la pauvreté rurale.

Stratégie Genre du PADERCA

La Cellule de gestion du Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance, intègre la dimension genre dans la mise en œuvre de ses différentes activités avec l'objectif d'une équité dans la répartition et la gestion des ressources.

Dans le cadre de la prise en compte Genre, les axes stratégiques d'intervention de la CGP, s'articulent autour des activités suivantes:

- Protection et aménagement de vallées salinisées ;
- 2. Maitrise des eaux et aménagement rural ;
- 3. Préservation du milieu naturel et protection de l'environnement ;
- 4. Appui aux organisations communautaires de base ;
- 5. Appui aux filières économiques porteuses (filières mixtes (exple de l'anacarde), filières ou maillons de filières exclusivement féminins (exple du maraîchage, de la palmeraie, de l'ostréiculture, etc. et quelques filières vivrières (exple du riz));
- 6. Renforcement des capacités des groupes les plus vulnérables.

Le PADERCA a réellement démarré en 2007 et a mis en place un programme d'ancrage avec la réalisation de 49 ouvrages hydro agricoles dans 07 vallées. En matière de développement local et de renforcement de capacités dans la zone d'ancrage, le projet a mis en place dix (10) comités de gestion et d'entretien des ouvrages, avec une présence en moyenne de 45% de femmes. De même, quatorze (14) groupements maraîchers féminins des deux communautés rurales ciblées ont bénéficié d'un appui conseil sur les techniques de mise en place de pépinières. Les actions de vulgarisation et d'appui conseil ont touché 580 bénéficiaires environ dont la plupart constituée des femmes.

La prise en compte de la dimension genre dans le processus de planification des activités et de mise en œuvre est bien insérée dans l'approche d'intervention du projet. En amont, le volet genre, joue un rôle d'appui aux différents experts pour que la démarche soit efficacement prise en charge, et en aval, elle veille à ce que les résultats de chaque volet soient présentés suivant les acquis des deux sexes et des différents groupes marginalisés. A ce titre, une stratégie genre a été mise en place et une fiche d'intégration du genre dans toutes les étapes de mise en œuvre du projet a été élaborée par la responsable genre et partagée avec l'ensemble des experts. Cette grille qui est un tableau de bord, permet un exercice itératif très intéressant dans le suivi genre des activités du PADERCA, elle est régulièrement documentée par la responsable genre sur des activités mises en œuvre au PADERCA.

V. ANALYSE GENRE DU BUDGET:

La prise en compte du genre dans le budget n'est pas encore une chose facile. Cependant des efforts importants ont été faits à travers certains projets qui ont pu décliner des PTBA sensibles au genre.

Le PRODAM a intégré la dimension genre dans son PTBA. Ainsi, 50% du budget alloué aux activités spécifiques renforcent le dynamique genre. 57% du budget consacré à l'alphabétisation touche la strate féminine.

Pour PROMER, le genre est pris dans le budget global du projet (tous les indicateurs des composantes prennent en charge la dimension genre).

Le PADERCA qui a bien spécifié des indicateurs de résultats à atteindre mais n'a pas mis en place un budget spécifique alloué aux femmes ou aux groupes vulnérables. Leur prise en charge se fait de manière transversale. Mais les expériences sur le terrain, montre bien que ces groupes ont parfois des besoins spécifiques qui nécessitent aussi un budget spécifique.

Au niveau du micro jardin, ils ont un budget global mais 98% des activités sont portées et exécutées par les femmes.

En ce qui concerne le programme BISSAP, une bonne partie des activités de production , de transformation, de commercialisation est assurée par les femmes mais en amont aucune prévision de financement genre

Pour tous ces programmes spéciaux, le financement alloué par l'état ne fait pas de différence entre les hommes et les femmes.

V.1. BASES DE DONNEES :

Dans toutes les structures les bases de données existent : bases de données sur les intrants, sur les productions, les bases de données relatives à la composition des groupements, mais il se pose un problème d'exploitation de ces données. Toutes ces bases peuvent être consultées, des directions nationales et régionales, les projets et programmes du ministère de l'Agriculture.

En ce qui concerne le PROMER, il existe des bases de données sur les appuis techniques non financiers et financiers, des bases de données sur les MPER, sur les prestataires, les OP.

En plus le PROMER produit des rapports périodiques mensuels, trimestriels, semestriels et annuels, Une étude RIMS/SYGRI a été menée en 2008 pour établir la situation socio économique des ménages et faire la situation nutritionnelle des enfants de 0 à 5 ans ; des enquêtes annuelles, enquêtes sur la situation de référence des MPER du PROMER I) ; bases de données des MPER du PROMER II tout en prenant en compte le genre (pourcentage des hommes et des femmes) Pour le système d'information, le PROMER a mis en place un système de suivi évaluation et le SISEP (d'information sur le suivi évaluation participatif) en ligne, la seule difficulté avec ce système c'est qu'on ne peut le consulter que si on a une connexion internet.

Le Prodam dispose du SIG (données désagrégés par sexe en matière de renforcement des capacités, données RIMS /an (axés sur les résultats)).

La SAED quant à lui, ont des données disponibles au niveau de la cellule suivi-évaluation et de données désagrégées par sexe au niveau des Délégations.

Pour les programmes agricoles et micro-jardin, les données sont disponibles à la DAPS et à la

Direction de l'Horticulture.

Dans le cadre de son objectif d'aider à créer un référentiel pour le développement rural en Casamance, le PADERCA a mis en place un SIG, qu'il a aussi installé aux niveaux de tous les services techniques déconcentrés de la région de Ziguinchor et Sédhiou. Par ailleurs, une base de données est en construction au niveau du dispositif de suivi évaluation du PADERCA. Des études sur la situation de référence socio économiques dans la zone d'ancrage sont faites, un plan de gestion environnemental et social est réalisé par le CSE, une étude sur les statistiques agricoles est en cours par la DAPS de Ziguinchor, et le volet « recherche-développement » sera mis en œuvre avec le partenariat de l'ISRA. A ce propos, le PADERCA a financé la réouverture et la reprise de la station ISRA de Djibélor à travers une convention de partenariat, pour appuyer la recherche de semences améliorées et développer de nouvelles techniques porteuses.

V.2. Les engagements OMD :

Toutes les actions en cours dans le secteur s'inscrivent dans l'atteinte de l'OMD1.

Le PRODAM et le PROMER se sont fixés comme finalité de contribuer aux Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), et plus particulièrement à l'ODM 1 (réduire de moitié de la pauvreté à l'horizon 2015), en améliorant les revenus des ruraux pauvres dans une perspective de parité homme-femme.

Ils contribuent à l'atteinte des objectifs du DSRP. Il s'inscrit plus particulièrement dans le

cadre des axes stratégiques de :

✓ création de la richesse : développement de l'emploi rural non agricole et mise en place d'un environnement favorable en matière de promotion des investissements, d'amélioration de l'accès au crédit et de promotion de l'emploi ;

✓ renforcement des capacités : renforcement du capital humain et social, amélioration du

capital naturel par la valorisation des ressources naturelles, et ;

✓ amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.

La SAED, à travers ses activités, participent à l'atteinte de l'OMD 1 et aux objectifs du DSRP.

Pour le PADERCA, la réalisation des objectifs de croissance retenus par le X^e Programme de développement économique et social (PDES) pour la période 2002/2007, et dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) adopté en 2002, passe par une relance durable de la production du secteur rural. Le Gouvernement entend relever le revenu rural par habitant de 4% par an en moyenne, ce qui signifie un taux de croissance du secteur primaire de l'ordre de 7 à 8% par année. Ceci passe, comme il est souligné dans le DSRP, par la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles, et en particulier par une meilleure maîtrise de l'eau et une gestion adaptée des sols et des eaux. En ligne avec les activités proposées par le PDES et le DSRP, le Plan opérationnel du développement rural fixe clairement les deux grandes orientations pour le secteur : (i) renforcer le bien-être économique et social des populations rurales par des actions de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire ; et (ii) appuyer la dynamique de développement local en favorisant la participation et la professionnalisation des acteurs du monde rural et la gestion durable des

ressources naturelles. Le plan retient quatre grands domaines d'intervention: (i) l'amélioration de la qualité et de la durabilité des infrastructures rurales : maîtrise de l'eau avec adaptation des types d'aménagement aux différentes zones du pays, désenclavement des zones de production, amélioration des infrastructures rurales ; (ii) l'amélioration des conditions de développement du secteur privé : adaptation du cadre réglementaire, système de financement du milieu rural, plan foncier, petites unités industrielles et de prestation de services ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs en milieu rural : organisation et professionnalisation des producteurs, système d'information sur les flux et les marchés des produits agricoles, amélioration du conseil technique ; et (iv) la gestion durable des ressources naturelles : restauration et fertilisation des sols, gestion intégrée de la production et contrôle des déprédateurs.

En conformité avec la SRP, une loi d'orientation agro—sylvo-pastorale (ASP) a été promulguée par le décret 2004-16 du 4 juin 2004. Cette loi renforce les orientations du Plan opérationnel du développement rural et constitue la base d'élaboration et de mise en œuvre de programmes opérationnels tels que le Programme national de développement agricole (PNDA), le Programme national de développement de l'élevage (PNDE) et le Plan d'action forestier actualisé du Sénégal (PAFS). L'objectif principal est la réduction de la pauvreté, notamment dans les zones rurales. L'Etat met également tout en œuvre en vue d'atteindre un niveau de sécurité alimentaire qui garantisse la souveraineté alimentaire, avec une attention particulière pour la production rizicole. Le PADERCA s'intégre parfaitement dans les choix de politiques agricoles de l'Etat du Sénégal.

V.4. Implication des femmes : contrepartie des bénéficiaires

Les femmes participent dans les activités de développement agricole en apportant leurs contributions. Ainsi, au niveau du PRODAM, les bénéficiaires apportent des contreparties soit en espèces ou en nature dans les périmètres horticoles ou font du bénévolat dans les caisses de crédit.

Pour la SAED, au niveau des unités laitières, 10% de la valeur du matériel acquis (nouvelle démarche en test) sont demandés. Ce système donne apparemment de bons résultats dans la mesure ou les femmes s'approprient le matériel.

Concernant le PROMER, les femmes contribuent dans la formation, les équipements, les opérations pilotées. Dans le rapport de pré-évaluation, il est prévu un désengagement progressif dans les appuis. Il est demandé aux bénéficiaires 10 % pour le diagnostic des MPER, 50 % pour l'appui à la commercialisation et la promotion des produits, 50 % pour les innovations techniques et technologiques (participation aux foires) et 66 % pour le suivi accompagnement du Fond d'appui au renforcement des MPER pour l'année de démarrage et 34 % pour l'année suivante.

Le PADERCA, intervenant dans une zone où les populations sont très touchées par la pauvreté, le projet privilégie l'investissement humain et des apports en matériaux locaux à la place d'une contribution financière des populations.

Mais dans les travaux d'entreprise qui sont rémunérés, une attention particulière est apportée à une répartition équitable des emplois locaux entre les hommes et les femmes, dans la mesure de leurs capacités physiques.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATION:

La problématique de la contribution de toutes les couches sociales au développement devrait intéresser toute la communauté et en particulier les structures d'encadrement du monde rural. En effet, pour mieux lutter contre la pauvreté une synergie de toutes les forces vives de la nation doit être de mise. C'est pourquoi les femmes, qui, de nos jours ont fini de démontrer leur bravoure et leur engagement à jouer un rôle de premier ordre dans la recherche de moyens de subsistance pour leurs familles groupe social attirent de plus en plus l'attention des développeurs.

Les femmes ont toujours joué un rôle prépondérant dans tous les stades de la production en milieu rural particulièrement dans les productions vivrières, les cultures de case, et dans l'agriculture urbaine et péri urbaine (micro jardin) malgré les contraintes d'accès aux ressources et services de base (terre, crédit, intrants, formation).

Cette situation a amené l'état dans le cadre de sa stratégie de diversification des cultures de développer des programmes spéciaux (maïs, manioc, sésame, bissap, , niébé, le riz, le fonio) qui viennent compléter des programmes et sociétés de développement déjà existants comme la SAED, la SODAGRI, la SODEFITEX, le PADERCA, le PAPIL , le PRODAM , le PROMER II , etc.

En zone rurale, plus particulièrement en Casamance, la relation étroite entre la Femme, l'Agriculture, et la Sécurité alimentaire, est un fait. Alors son accès aux ressources productives devient un facteur incontournable dans tout projet de sécurisation alimentaire au niveau local et même national, qui plus est dans le contexte mondial actuel de rareté des ressources alimentaires.

La femme rurale doit être assurée de pouvoir disposer de terre cultivable, mise en valeur et sécurisée, pour être entièrement engagée à y mettre tous les moyens pour l'exploiter et participer ainsi de manière plus fructueuse à un accroissement de la production céréalière et légumière.

Comme recommandations, on peut retenir:

- ✓ briser les barrières socioculturelles, juridiques et institutionnelles qui empêchent les femmes de participer pleinement au développement économique;
- ✓ Identifier les acteurs qui influencent les transformations aux différents niveaux en zone rurale et travailler en partenariat
- ✓ légiférer définitivement sur la question fonciére ;
- ✓ Développer une offre de formation locale en matière d'évaluation visant le renforcement des compétences des acteurs clés en budgétisation sensible au genre
- ✓ Intégrer la fonction d'évaluation sensible au genre dans les textes qui réglementent le fonctionnement des institutions, y compris les collectivités locales et les services techniques décentralisés ;
- ✓ Faire un plaidoyer pour l'inclusion dans les lois sur les politiques publiques d'une prévision d'évaluation sensible au genre
- ✓ Identifier et appuyer une structure du Ministère de l'Agriculture (DAPS, ou cellule au cabinet) qui pourrait encadrer la pratique évaluative au niveau de l'Etat et stimuler la réalisation des évaluations (le DSRP 1 a fait l'objet d'une évaluation genre des projets et programmes mis en œuvre, et cette évaluation non positive a aussi été un des

éléments qui ont accéléré la mise en œuvre du DSRP2). Nous disposons de cette évaluation, menée d'ailleurs en collaboration avec l'UNIFEM

✓ S'assurer de l'existence de compétence en évaluation sensible au genre dans les unités de planification, suivi et évaluation ou leur renforcement au niveau du Ministère de 1'Agriculture

✓ Mener un plaidoyer politique autour de l'augmentation des budgets destinés à prendre

en compte l'évaluation sensible au genre;

✓ Appuyer les initiatives de promotion de la culture de l'évaluation sensible au genre (réseau de professionnels, journées d'études sur des cas concret, etc..)

✓ Promouvoir les normes et standards internationaux d'évaluation sensible au genre ;

√ élaborer une politique / stratégie sectoriel d'évaluation basée sur une stratégie pluraliste visant des actions à plusieurs niveaux selon un triple but : l'institutionnalisation de la fonction d'évaluation sensible au genre, l'amélioration de la qualité et de l'étendue de la pratique, et la promotion d'une culture d'évaluation sensible au genre.

VII. PERSPECTIVE:

Comme perspective dans le cadre de l'appui aux femmes, on prend l'exemple de la SAED, à travers son programme KAIZEN

L'approche Kaizen est une méthode de vulgarisation utilisée au Japon par les Seikai (animatrices en zones rurales) dans l'encadrement des populations rurales. Elle permet, par des actions autonomes, basées sur l'utilisation effective des ressources existantes, de connaissances innovatrices, des techniques et compétences simples, d'améliorer les conditions de vie des ruraux.

Ce programme vise l'amélioration de la méthode d'intervention des Conseillères en Promotion Féminine (CPF) par un renforcement de capacités techniques avec l'adaptation de l'approche Kaizen pour l'appui aux GPF de la Vallée du Fleuve Sénégal.

Le programme d'application de l'approche Kaizen dans les Délégations de Dagana et Podor a comme objectifs:

La formation du dispositif d'appui aux femmes de la VFS à l'approche Kaizen;

La vulgarisation de l'approche Kaizen au niveau des GPF de Dagana et de Podor;

- L'utilisation pratique de l'approche Kaizen par les GPF de la Vallée du Fleuve Sénégal;
- Inciter les femmes rurales à réfléchir sur les problèmes dont elles sont confrontées et les

remèdes appropriés.

Les résultats poursuivis à travers ce programme sont :

L'approche est bien appropriée par le dispositif d'encadrement des femmes de la Vallée du Fleuve Sénégal;

Le renforcement des capacités d'initiatives des femmes rurales ;

L'amélioration des capacités de création d'activités et de ressources des femmes ;

L'augmentation des revenus des familles rurales;

Participer au développement économique et social des populations ;

Renforcer l'intervention des femmes dans le secteur agricole;

Renforcer le pouvoir des femmes au sein de leurs localités;

Rendre meilleure la vie des ruraux par des actions autonomes avec l'utilisation effective des ressources existantes, de connaissances innovatrices, des techniques et compétences simples, peu coûteux;

Lever les entraves à l'implication des femmes dans divers secteurs dont leurs localités

présentent les conditions appropriées.

ANNEXES:

TABLEAU 1 : Représentation du dispositif d'encadrement des GPF

Direct ^o Générale						1 Coo	rdonna	trice				
Délégat°			Dagana				P	odor		Ma	tam	Bakel
Secteurs	Bas Del ta	Delta Centl	Haut Delta	Lac	Daga Na	Nga Len ka	Gué Dé	Doué	Iles à Morphil	Dia mel	Diou Lol	Bakel
Nombre de CPF	3	2	1	0	1	2	2	2	0	2	1	1
par Délégat°			7					6		,	3	1
Total							18					

TABLEUA 2 : Quelques réalisations dans le cadre des projets de la SAED

Projet et Délégations	Formation	Equipement	Infrastructures
Kassack nord et sud de Dagana (BOAD)	gestionorganisationemboucheaviculture	- Moulin - GMP - décortiqueuse de riz	- 2 Poulaillers - 1 unité de séchage des produits maraîchers
Lampsar de Dagana (en cours de réalisation)	- Gestion et en organisation	- 4 moulins	- 4 Poulaillers - 1 Etable pour embouche à Ndiaye
Madina Pete de Podor (en cours de réalisation)	- organisation et gestion	- GMP - moulins à grain	-Aménagement de jardins maraîchers

Guédé Mbantou de Podor	- techniques de transformations (savon, tomate, oignon, etc.) - organisation	 une décortiqueuse de riz 2 moulins à mil 7 machines à coudre manuelles 7 machines à coudre à pédale 5 motos pompe 	 Construction de quatre dépôts de gaz butane Aménagement de jardins maraîchers
Appui institutionnel (BADEA)	- gestion - organisation - techniques de transformation	-10 moulins - 5 décortiqueuse - 3 batteuses - 5 GMP	 5 unités laitières 5 unités de teinture 5 unités de couture 5 unités Transformation des Fruits et Légumes

TABLEAU 3 : Le nombre de GPF encadrés et leurs superficies obtenues

DELAGATIONS	Dagana	Podor	Matam	Bakel
Nbre de GPF encadrés	151	102	58	34
Superficies des femmes	591,13 ha	192,89 ha	-	-

TABLEAU 4 : Activités agricoles et de crédit des femmes de la VFS

Exploitation agricole	Activité de crédit	Renforcement des capacités
 Riziculture Maraîchage Aviculture Embouche Reboisement Commerce paddy 	- Groupements d'Epargne et de Crédit (GEC) - Tontines	- Gestion/organisation - Techniques agricoles - Techniques de transformation des fruits et légumes et du riz local - Teinture - Nutrition

Tableau 5: CADRE LOGIQUE DU PADERCA

MATRICE DU PROJET PADERCA

DESCRIPTION	INDICATEURS VERIFIABLES	MODE DE	HYPOTHESES
CTORIEL	En 2010, le revenu d'au moins 14.000 exploitations s'est	 Statistiques des organismes et 	
Contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté	accru de plus de 35%, et l'autosuffisance céréalière est assurée pour près de 10.000 ménages	des Ministères, et rapports du projet	
OBJECTIFS DU PROJET Augmentation de la production agricole sur une base durable	La production céréalière de la Casamance passe de 165.000 tonnes en 2005 à 176.000 tonnes (+11.000t) en 2008, et à 207.000 tonnes (+42.000t) en 2010. Dans le même temps, la production de légumes passe de 13.000 en 2005 à 13.500 tonnes (+500t) en 2008, et à 16.300 tonnes (+3.300t) en 2010.	• Rapports du projet et des services régionaux de l'agriculture, Rapport d'achèvement du FAD	

_
A
~

REALISATIONS				
Conservation et valorisation des ressources naturelles 1.1 Protection et aménagement de vallées salinisées 1.2 Maîtrise des eaux et aménagement rural 1.3 Préservation milieu naturel et Protection environnement	En 2008 1.1 Au moins 20 sites ont été identifiés et ont fait l'objet d'aménagements 1.1 9.250 ha de terres salées ont été protégés, et sont en voie de récupération 1.2 6 mares pastorales, 5 bas-fonds, 2 petits barrages ont été aménagés 1.2 200 ha ont bénéficié d'équipements en irrigation pour le maraîchage (80% femmes) 1.2 130 ha de vergers ont bénéficié d'une amélioration de l'irrigation 1.3 500 ha de mangroves ont été replantés et sont en cours de régénération 1.3 450 ha de terres ont été protégés par CES/DRS et 250 ha ont été reboisés 1.3 100 km de pare-feu ont été aménagés et sont gérés par les populations	Rapports techniques des bureaux de contrôle des travaux		
Développement local et renforcement des capacités	En 2010 1.1 Au moins 35 vallées salinisées ont été aménagées par le projet 1.1 13.500 ha de terres salées ont été récupérés et sont valorisés 1.2 12 mares pastorales, 10 bas-fonds, 5 petits barrages aménagés et fonctionnels 1.2 350 ha ont bénéficié d'équipements en irrigation pour le maraîchage (80% femmes) 1.2 260 ha de vergers ont bénéficié d'une amélioration de l'irrigation 1.3 260 ha de vergers ont été protégés par CES/DRS et 500 ha ont été reboisés 1.3 200 km de pare-feu ont été aménagés et sont gérés 1.3 200 km de pare-feu ont été aménagés et sont gérés 2.1 20 comités villageois ont été mis en place et ont été formés (30% femmes) 2.1 20 comités villageois ont été mis en place et ont été formés (30% femmes) 2.2 Au moins 3 filières ont bénéficié d'appuis et sont en voie de structuration 2.3 180 nouvelles classes, 54 puits et 68 blocs d'hygiène, construits et réceptionnés 2.3 16 postes de santé ont été construits ou réhabilités, et ont été réceptionnés	Données du service suivi-évaluation du projet et Rapports d'activités de la Cellule de coordination du projet	• La paix effective durable Casamance	en et est

	 En 2010 2.1 35 comités villageois ont été formés et sont fonctionnels (30% femmes) 2.2 13.700 exploitants dont 30% de femmes ont bénéficié d'actions de vulgarisation 2.1 200 groupements ont reçu un encadrement en maraîchage, dont 160 féminins 2.2 Au moins 6 filières sont structurées et disposent d'une assise régionale 2.3 180 nouvelles classes, 54 puits et 68 blocs d'hygiène, fonctionnels et entretenus 2.3 9.000 élèves, dont 4.500 filles, bénéficient de conditions de scolarité améliorées 2.3 16 postes de santé sont fonctionnels et sont entretenus 	• Rapports de l'assistant technique en appui aux filières	Programme de déminage mis en
Gestion du projet	A la fin de 2006 3.1 1 CGP et 1 antenne régionale mises en place et fonctionnelles 3.2 Situation de référence, Système comptable mis en place 3.2 Au moins 10 dossiers d'acquisition conduits à terme Chaque année 3.1 Comité de pilotage du PRAESC actif et réuni au moins 3 fois 3.2 Les rapports d'audit sont transmis à la Banque au plus tard le 30 juin	• Compte rendu des réunions du comité de pilotage	œuvre et zones d'intervention du projet sécurisées
ACTIVITES CLES			
Conservation et valorisation des ressources naturelles	DUREE / RESSOURCES	• Arrêté de nomination des cadres de la Cellule	
Concertation, sensibilisation, et animation Réalisation d'études d'exécution et élaboration des DAO Exécution des marchés des travaux	• Durée du projet : 5 ans	Conventions et	
Développement local et renforcement des capacités	• Ressources financières : -FAD : 20,00 millions d'UC - GVT et BEN : 4,75 millions d'UC	protocoles signés avec les structures spécialisées	Bonne coordination des activités par
Recrutement des opérateurs et prestataires (BE, ONG) Signature des contrats, protocoles et conventions Actions de structuration, de formation, et de vulgarisation	Ressources humaines: 1 Cellule de coordination (7 cadres) à Ziguinchor 1 antenne (1 cadre) à Kolda	Contrats signés des diffécents monohées	
Gestion du projet	Services techniques déconcentrés (DRDR, CERP, etc.) ANCAR, ISRA, CSE, AGETIP A seistance technique filières (36 h/m) Concultants	differents marches	previsionnei
Désignation et mise en place de la CGP et des moyens Recrutement de l'assistance technique Programmation et budgétisation annuelles Système comptable, Suivi-évaluation, Supervisions, Audits	ONG, Bureaux d'études, Entreprises, etc. Populations réparties sur 2 régions et 6 départements	Rapports de supervision et d'avancement du projet	